



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU

01 avril 2023

Séance ouverte à 11h00

Conseillers présents

- Cercet Gerard, Président
- Alario Laurette
- Cholat Juliette
- Illich jean Marc
- Chevron Damien
- Guigon Bernard
- Prapant Frederic

Conseillers absents

- Blanc Jean Pierre
- Thiollier Agnès

Invité : Julien Poirier (à 12h45)

1. Désignation de la vice-présidence

2. Dossiers en cours

- Cuve pour Réserve d'eau
- Division de lots
- Vidanges fosses septiques
- Voiries
- Reserve bénévoles incendie
- Protocole avec le chasseur Julien Poirier

4 Questions diverses

- Devis prestataire informatique
- CDD Rodrigo Lopez Brotons et renforcement de l'équipe.
- Bals, petit marché et concerts
- Nettoyage de la plage
- Banc à installer
- Évènement Gecko
- Association UT'îles
- Flyer
- Reporting



1. Désignation de la vice-présidence

Comme indiqué lors du précédent PV de Conseil l'ancien vice-président G. Cercet ayant été élu Président lors de l'AGE du 3 mars, le syndicat doit désigner en son sein un nouveau Vice-Président.

Historiquement la fonction de Vice-Président est proposée aux conseillers les mieux élus, dans l'ordre du nombre de voix obtenues.

VOTE N°11	
CONSEILLERS ELUS	
CERCET GERARD	396 VOIX
THIOLLIER AGNES	345 VOIX
CHOLAT JULIETTE	333 VOIX
PRAPANT FREDERIC	314 VOIX
ILlich JEAN-MARC	286 VOIX
BLANC JEAN-PIERRE	276 VOIX
GUIGON BERNARD	251 VOIX
CHEVRON DAMIEN	226 VOIX
MORILLON JEAN-MICHEL	198 VOIX
ALARIO LAURETTE	167 VOIX

Mmes Thiollier et Cholat n'ayant pas souhaité accepter cette fonction ; c'est M. Frederic Prapant qui l'assurera donc à compter de ce jour.

Le Conseil félicite et remercie Frédéric de son engagement

2. Dossiers en cours

- Cuve pour Réserve d'eau

Dès qu'il a été connu le résultat du vote autorisant la division du lot et permettant l'achat de la « Citerne historique des Durville » il a été demandé à un bureau d'étude « Altereo » d'inspecter la cuve et de faire les préconisations techniques en vue d'obtenir la faisabilité d'une rénovation dans les règles et d'en connaître le cout.

Dans la pratique malheureusement, l'encombrement du local actuellement occupé par une entreprise de TP n'a pas permis un accès suffisant pour la réalisation de cette expertise. Communication sera donc faite au propriétaire pour permettre d'accéder rapidement à la cuve Il a été constaté qu'elle est pleine au 2/3 d'eau brute probablement depuis de nombreuses années

- Division de lots

Le syndicat a reçu une demande d'une étude notariale dans le cadre habituel de la préparation d'un compromis de vente nous avisant de l'intention d'un



propriétaire de vendre une partie seulement de sa parcelle en demandant donc une division.

Après réflexion et analyse de l'historique il a été répondu que cette division doit être approuvée par l'Assemblée des propriétaires, comme d'ailleurs l'ASL le demande elle-même pour la citerne des Durville évoquée ci-dessus.

Si l'étude notariale n'a pas contesté notre réponse, le propriétaire en revanche s'y oppose.

Une consultation a donc été faite auprès de notre avocat conseil. Ce dernier vient de nous répondre pour demander un complément d'information avant de pouvoir se prononcer

Il est certain que cette question est très importante pour l'avenir de notre domaine puisque la multiplication des divisions changerait radicalement les conditions de vie en amplifiant les besoins en matière d'eau, d'énergie, d'assainissement et de gestion de déchets.

- Vidanges fosses septiques

Le Syndicat a été informé des difficultés rencontrées par certains propriétaires ayant cherché des entreprises de vidange des fosses septiques et qui n'obtiennent que difficilement des réponses positives et à des coûts absolument prohibitifs.

L'adjoint spécial a sollicité les services de la mairie et de TPM qui se sont limités à répondre en conseillant les propriétaires à se regrouper et mutualiser le coût. Malgré cette situation l'ASL rappelle que l'épandage sauvage est une mauvaise solution, qu'il s'agit d'une infraction grave, et qu'en ayant choisi l'insularité, chacun d'entre nous est conscient des efforts que cela peut représenter y compris dans ce type de contraintes.

Pour tenter de diminuer le coût, L'ASL se rapprochera de la Mairie annexe pour faire ensemble une requête auprès de la DGA en vue d'obtenir une condition tarifaire préférentielle pour les camions d'assainissement, pour rendre ces coûts accessibles à un plus grand nombre de propriétaires, et permettre une diminution importante de la pollution des sols

- Voiries

Des interventions seront programmées ces prochaines semaines sur les lieux les plus accidentogènes.



- Reserve bénévoles incendie

26 volontaires se sont proposés pour intégrer cette "Réserve". 19 d'entre eux ont pu s'inscrire pour suivre une formation (le 3 ou le 27 avril) directement par les pompiers de la DGA pour constituer une équipe de surveillance et assistance dans le domaine de la protection incendie

Avec leur aide il sera procédé , en préalable à la visite d'inspection prévue par les services de la mairie, à un examen des débroussaillages réalisés ou encore à faire. Il est rappelé qu'il existe depuis de nombreuses années une surtaxation forfaitaire à appliquer aux terrains non entretenus qu'ils soient bâtis (€ 400,21) ou non bâtis (€200,10). Cette pénalité sera strictement appliquée pour tous les terrains non débroussaillés à la date limite du 15 juin.

L'ASL fera également un recensement des panneaux indicateurs sur le domaine pour si besoin compléter les noms des voiries pour une meilleure orientation des pompiers.

4 Questions diverses

- Devis prestataire informatique

Comme cela a déjà été exposé l'ASL a bénéficié du support de la société QUBIC.fr de Robert Bessoudo pour reprendre la maintenance du site de l'ASL , celle du Forum Internos et surtout celle des Campagnes emailing de masse ainsi que de la gestion du listing de contacts qui pourra ainsi être bientôt mis à jour directement par les utilisateurs.

Ces outils informatiques sont précieux pour que l'ASL puisse remplir sa fonction essentielle de gestion de la liste des propriétaires tout en s'adaptant à l'ère numérique et abandonner la tenue de plusieurs listes partielles et difficiles à mettre à jour générant d'importantes risques d'erreurs.

Qubic.fr a, depuis 6 mois, largement contribué dans ce sens et à titre gracieux en soutien de notre organisation ; cela a permis dès aout 2022 d'économiser le coût de la société qui a développé le site ASL et permettra aussi de résilier le contrat d'assistance à distance de la société Assodia.



Pour information : les comptes rendus de conseil et toutes les communications du syndicat depuis la dernière AGO de juillet 2023 sont désormais tous accessibles sur le site ASL.

- CDD Rodrigo Lopez Brotons et renforcement de l'équipe.

Comme l'an dernier l'ASL recrutera Rodrigo **Lopez Brotons** pour un CDD de 6 mois lors de la période estivale principalement pour la distribution de l'eau. Les conseillers donnent également leur accord pour, le cas échéant, identifier d'autres prestataires pour ne pas prendre de retard dans les livraisons qui, en période tendue, se font presque 24h00 sur 24h00

- Bals, petit marché et concerts

L'UCSL a informé l'ASL de la liste des bals (hors celui du Carnaval de fin de saison), liste qui a été soumise pour autorisation à la municipalité :

- Mercredi 21 juin 2023
- Samedi 1 juillet 2023
- Samedi 8 juillet 2023
- Vendredi 14 juillet 2023
- Samedi 29 juillet 2023
- Samedi 5 août 2023
- Samedi 12 août 2023
- Mardi 15 août 2023
- Samedi 26 août 2023
- Samedi 9 septembre 2023

Lors de la prochaine Assemblée générale et pour application dès 2024, il sera posé la question aux propriétaires de se prononcer de façon pérenne sur la quantité de ce type d'animation qu'ils souhaitent

L'UCSL a également proposé à l'ASL de tenir le « petit marché » sur la place du village (l'espace privé qui était utilisé précédemment n'étant plus disponible) mais cette activité n'est pas du ressort de l'ASL, ni l'espace de la place du village n'est disponible pour être fréquemment encombré, notamment pour la libre circulation des véhicules.

L'ASL a également été informée d'un très intéressant projet de manifestations musicales et culturelles au Levant au début du mois d'octobre. Le Conseil est, bien sur, favorable à de tels concerts de haute qualité mais il ne peut en aucun cas participer à leur organisation qui est éloignée de son objet social. Il existe sur l'île plusieurs associations dont c'est la mission principale et ayant déjà démontré leur



savoir-faire. L'ASL pourra dans ces conditions se prononcer sur la tenue de ces concerts sur la place du village.

- Nettoyage de la plage-

Saluons l'initiative des adhérents du CIL qui procéderons avec une équipe de bénévoles au nettoyage de la plage.

-Banc à installer

Le dernier banc d'une série de quatre commandés les années précédentes est en attente d'installation et il est possible sur le forum de suggérer l'emplacement à lui donner. <https://internos.iledulevant-heliopolis.org>

- Évènement Gecko

Comme déjà évoqué lors de la réunion du conseil en date du 25 février l'association PIM exposera, lors d'une réunion prévue fin mai ou début juin, à tous les Levantins (Iliens et touristes) comment ils pourront contribuer, à l'aide d'une appli en ligne, au recensement des différents types de gecko au Levant .

Le moment venu, il sera souhaitable de trouver un(e) ou des volontaire(s) pour guider ces actions. Un appel à des bénévoles membres de l'ASL sera lancé ces prochains jours pour guider cette action, en collaboration avec l'association organisatrice. »

- Association UT'îles

L'association UT'îles (Union Des Trois Iles) qui a été créée il y a plusieurs décennies pour rassembler les iliens des 3 îles d'Hyères (Porquerolles, Port Cros, Le levant) proposera le 5 octobre 2023 une journée en mer avec départ du port de Hyères, et escales à Porquerolles, Port-Cros et le Levant.

Ce sera l'occasion de lier connaissance, d'échanger sur les idées et les problèmes, imaginer des solutions possibles, comparer les projets et les réalisations et d'assister à des conférences et discussions sur des thèmes communs.

Le conseil est intéressé par cette initiative et invite les levantins à participer à cette journée et pour ceux qui le désirent à adhérer à UT'ILES.

- Flyers

L'ASL étudie la diffusion d'un flyer avant le début de la saison sur la prévention incendie:

Des projets sont à l'étude avec l'artiste **Alice au stylo** dont le graphisme et la sobriété sont bien en ligne avec nos objectifs



- **Reporting :**

Consommation d'eau : Depuis la réactivation d'un compteur en amont (sortie du château d'eau) il a été enregistré le passage de 450m³ d'eau tandis que le total des livraisons que nous avons effectuées est inférieur à 200m³ . La différence a donc été prélevée abusivement par des propriétaires indécents ou ignorants encore la procédure en vigueur.

Ces quantités seront identifiées lors de la tournée de relevé des compteurs fin avril. Rappelons que comme décidé lors du Conseil du 25/02 la facturation de ces m³ fera l'objet d'une facturation -en sus du tarif en vigueur – d'une pénalité de 12€/m³.

Par la suite les livraisons d'eau ne pourront être faites qu'aux propriétaires en règle de leurs paiements.

Pour mémoire le tarif d'acheminement d'eau qui est comme l'an dernier de 4€/m³ reste valable jusqu'au 30 avril . A partir du 1^{er} mai et jusqu'au 31 octobre il sera de 6€/m³

- **Accord avec le chasseur Julien Poirier**

Julien Poirier explique au Conseil son action sur le Domaine, travail entièrement bénévole que l'ASL soutient depuis 2 ans .

M Julien Poirier est levantin, titulaire d'un permis de chasse et d'un agrément pour le piégeage en dehors des périodes de chasse. Il organise régulièrement des affuts en vue de limiter la quantité des sangliers. Cet hiver, 9 sangliers ont été abattus.

Considérant à la fois les dégradations qu'ont connu certains propriétaires et le code de l'environnement (l'Article L422-15 du 10/8/2016) qui oblige tous les propriétaires de forêts « à *procéder ou à faire procéder à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et à la régulation de ces espèces présentes sur son terrain,* » l'ASL veut continuer son aide à M Poirier et s'engage auprès de lui pour participer aux dépenses liées à son travail pour un montant maximum de 2.000 € par an (achat d'appâts, cartouches, caméra infrarouge et piles etc...).



Une déclaration de piégeage doit être faite par le Syndicat auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var)

A noter que, dans certaines conditions et à la demande des propriétaires, des piégeages peuvent être réalisés dans les parcelles privées, les membres de l'ASL éventuellement intéressés peuvent se faire connaître.

Prochain conseil : Mercredi 10 mai 2023

Séance close à 13h30